

Quelques éléments de l'histoire du Moulin de Peychenval, dit aussi Moulin de Montastruc livrés par Max Olive (92 ans), voisin actuel du Moulin ...  
Nous vous livrons tel quel le courrier reçu de notre cher voisin :

*Max Olive*

*le 7 juillet 2010*

*Chers voisins du moulin de Pèchenval,  
Jean-Luc, Brigitte,*

*Voici quelques éléments concernant votre moulin, que vous n'avez peut-être pas dans vos documents.*

*Le moulin de Pèchenval dit aussi Moulin de Montastruc :*

- *en 1610, Gabriel Ferrand, seigneur de Montastruc, afferme (loue) à Faure de Peychenval le moulin à blé fromental (pour le pain) et mestural (e-à-d de tout produit de moisson : avoine, etc ...)*
- *en 1626 dans les archives du notaire Marty on trouve le testament de Penelle Delmas (la meunière) habitant le moulin.*
- *1676 : le seigneur de Montastruc, Gabriel M Ferrand, afferme à Gilles Chastaignié, meunier, deux bâtiments de moulin : la malginié (je pense que c'est la pièce où se trouvent les meules) et le pressoir en état de malgier et presser, pressoir à huile (de noir) et s'il nourrit des canards sera partagé par milieu (système de métayage) ensembles et les anguilles qui se prendront au moulin. (note personnelle : tous ces ruisseaux étaient très poissonneux jusqu'aux années 1950 et ma famille a beaucoup consommé des fritures de vairons (que nous appelions gardêches), des goujons, des truites, des brochets, (des écrevisses) et aussi des anguilles. Le poisson a disparu à partir de la mise en culture de la vallée qui n'était faite jusque là que de prairies.)*
- *1695 : afferme (location) au meunier François Babiard*
- *1808 : décès du meunier Pierre Laval au moulin de Montastruc*

*Ces quelques notes font apparaître l'ancienneté prouvée du moulin de Pèchenval par un bail de 1610.*

*Le moulin y est appelé : moulin neuf .*

*REM : il fonctionnait grâce à l'eau qui arrivait par un bief (canal) qui partait du Gué de la Roque (où est actuellement la carrière). Un système de petite écluse permettait de détourner l'eau du ruisseau, le Caudeau.*

*Il serait intéressant d'analyser un bail pour y découvrir le droit féodal concernant les moulins.*

*Avec mes salutations les plus amicales.*